

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2797

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : Travaux pour l'accessibilité Sud du Grand stade - Lot n° 1 : VRD voie nord - Lot n° 2 : VRD voie sud - Lot n° 4 : espaces verts voie sud - Lot n° 6 : ouvrages d'art - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2797**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : **Travaux pour l'accessibilité Sud du Grand stade - Lot n° 1 : VRD voie nord - Lot n° 2 : VRD voie sud - Lot n° 4 : espaces verts voie sud - Lot n° 6 : ouvrages d'art - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-1195 du Conseil du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé les opérations d'accessibilité au secteur du Grand Montout, accès Nord, accès Sud et parking des Panettes.

Par délibération n° 2011-2625 du 12 décembre 2011 relative à la déclaration de projet, le Conseil de communauté a réaffirmé l'objet du projet de l'accessibilité au site du Grand Montout - Accès Sud sur les Communes de Décines Charpieu et Chassieu et a confirmé l'intérêt général de cette opération à l'issue des enquêtes publiques.

Les travaux à réaliser, dans le cadre de l'opération de l'accessibilité Sud du Grand stade à Décines Charpieu et Chassieu, concernent l'aménagement d'un site propre de 5 kilomètres, d'une piste cyclable et de cheminements pour piétons d'une nouvelle voie publique nord-sud, la création d'un ouvrage de franchissement du site propre et de la voie nord-sud, la création d'ouvrages hydrauliques paysagers.

Ces travaux sont répartis en 7 lots :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) voie nord,
- lot n° 2 : VRD voie sud,
- lot n° 3 : espaces verts voie nord,
- lot n° 4 : espaces verts voie sud,
- lot n° 5 : éclairage public,
- lot n° 6 : ouvrages d'art,
- lot n° 7 : signalisation lumineuse.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 30 novembre 2011 pour les lots n° 1 à 6, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés correspondants. Le lot n° 7 fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 24 février 2012, a classé les offres et choisi :

- pour le lot n° 1, l'offre avec variante du groupement d'entreprises Eiffage Travaux Publics/Gauthey/Forezienne d'entreprises pour un montant de 14 296 576,68 € HT, soit 17 098 705,71 € TTC,
- pour le lot n° 2, l'offre du groupement d'entreprises Perrier TP/DTP/Sacer/Colas/Screg/Maia Sonnier pour un montant de 10 537 445,37 € HT, soit 12 602 784,66 € TTC,
- pour le lot n° 4, l'offre avec prestation supplémentaire n° 1 du groupement d'entreprises Parcs et Sports/Laquet/Nature pour un montant de 4 757 334,88 € HT, soit 5 689 772,51 € TTC,

- pour le lot n° 6, l'offre du groupement d'entreprises CBR TP/Moulin TP pour un montant de 5 450 566,67 € HT, soit 6 518 877,74 € TTC.

Quant aux lots n° 3 et 5, ils feront l'objet de décisions lors d'un prochain Bureau pour l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer les marchés correspondants.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés pour les travaux d'accessibilité Sud du Grand stade à Décines Charpieu et Chassieu et tous les actes y afférents, avec :

- pour le lot n° 1 - VRD voie nord, le groupement d'entreprises Eiffage Travaux Publics/Gauthey/Forezienne d'entreprises pour un montant de 14 296 576,68 € HT, soit 17 098 705,71 € TTC (offre avec variante),

- pour le lot n° 2 - VRD voie sud, le groupement d'entreprises Perrier TP/DTP/Sacer/Colas/Screg/Maia Sonnier pour un montant de 10 537 445,37 € HT, soit 12 602 784,66 € TTC,

- pour le lot n° 4 - espaces verts voie sud, le groupement d'entreprises Parcs et Sports/Laquet/Nature pour un montant de 4 757 334,88 € HT, soit 5 689 772,51 € TTC (offre avec prestation supplémentaire n° 1),

- pour le lot n° 6 - ouvrages d'art, le groupement d'entreprises CBR TP/Moulin TP pour un montant de 5 450 566,67 € HT, soit 6 518 877,74 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2085 le 17 décembre 2009, pour la somme de 9 400 000 € TTC en dépenses et complétée par une délibération du 13 février 2012 pour un montant de 54 750 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 231 510 - fonction 822 - opération n° 0P09O2085.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.